

LOI

JEAN-CLAUDE DUVALIER
Président à Vie de la République

Vu les articles 49, 68, 70, 93, 143, 150, 151, 156, 157, 158 de la Constitution;

Vu la Loi du 8 Septembre 1965 sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Vu la Loi du 19 Août 1963, relative à la Dette Publique Intérieure et Extérieure de l'Etat;

Considérant qu'il est du devoir de l'Etat de tracer des règles budgétaires en rapport avec les objectifs économiques et financiers du Gouvernement;

Considérant qu'il y a lieu de présenter les Voies et Moyens du Budget Général de la République et d'établir en même temps les principes régissant les valeurs allouées aux Départements Ministériels et Services Publics;

Sur le rapport du Conseil des Secrétaires d'Etat;

A PROPOSE

Et la Chambre Législative a voté la Loi suivante:

CHAPITRE I

DU BUDGET

Article 1er.— La perception des Impôts et Taxes pour l'Exercice 1972-1973 sera faite conformément aux Lois existantes ou qui pourront être votées ultérieurement.

Article 2.— Les prévisions des recettes douanières des taxes internes et des recettes diverses pour l'Exercice 1972-1973, suivant un état de classement annexé à la présente Loi, s'établissent comme suit :

A.— Recettes Douanières.....	Gdes. 83.200.000.00
B.— Recettes Internes.....	70.361.000.00
C.— Compte Fiscal Spécial.....	1.000.000.00
D.— Organismes Autonomes.....	2.100.000.00

TOTAL.....	156.661.000.00
-------------------	-----------------------

Article 3.— Les diverses dépenses de l'Etat pour l'Exercice 1972-1973, suivant une répartition par article budgétaire annexée à la présente Loi, seront effectuées d'après les règles, et dans les limites fixées par les règlements ci-après, constituant la base fondamentale de l'exécution du Budget, conformément à la Loi du 8 Septembre 1965 sur le Budget et la Comptabilité Publique.

Article 4.— Les divers postes du Budget de l'Exercice 1972-1973 sont numérotés par articles et constituent des prévisions de dépenses allouées aux Départements Ministériels et Services Publics pour les Services du Personnel et les autres Dépenses de Fonctionnement et de Capital.

CHAPITRE II

Article 0201.— Pour une participation aux dépenses de fonctionnement des Presses Nationales d'Haïti, il est ouvert à l'Article 0201— un crédit global de Gdes. 377.676.00.

CHAPITRE III

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Article 0301A.—DIRECTION GENERALE

Pour la supervision générale du Département, la Coordination des activités financières et économiques du Gouvernement, pour des Services Administratifs Généraux en rapport avec les Services financiers, fournitures, personnel, classement et autres dépenses du même genre; et le paiement de certaines obligations de l'Etat, il est ouvert un Crédit de Gdes. 5.580.578.25, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0301 A-10 Services Personnels.....	432.636.00
0301 A-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	122.600.00
0301 A-30 Equipement.....	50.000.00
0301 A-40 Subventions.....	4.975.342.25
TOTAL.....	5.580.578.25

Article 0301B.—DIRECTION DU CONTENTIEUX

Pour le traitement du Personnel, Fournitures de Bureau et autres Dépenses de Fonctionnement, il est ouvert un Crédit de Gdes. 61.080.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0301 B-10 Services Personnels.....	58.080.00
0301 B-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	3.000.00
TOTAL.....	61.080.00

Article 0302.—DIRECTION DU TRESOR

Pour la comptabilité des dépenses de l'Etat, de l'émission des ordres de paiement, il est ouvert un Crédit de Gdes. 727.532.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0302-10 Services Personnels.....	611.532.00
0302-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	116.000.00
TOTAL.....	727.532.00

Article 0303.—DIRECTION DU REVENU PUBLIC

Pour les recherches économiques et autres liées aux incidences et effets des taxes en vigueur et des taxes proposées, il est ouvert un Crédit de Gdes. 148.780.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0303-10 Services Personnels.....	139.080.00
0303-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	9.700.00
TOTAL.....	148.780.00

Article 0304.—DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Pour des recherches économiques et des tabulations dans le but de déterminer la relation de la situation économique et les perspectives du progrès des plans de développement; pour le contrôle industriel et commercial des entreprises de l'Etat, il est ouvert un Crédit de Gdes 169.250.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0304-10 Services Personnels.....	158.250.00
0304-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	11.000.00
TOTAL.....	169.250.00

Article 0305.—DIRECTION DE L'INSPECTION

Pour l'inspection et le contrôle des Services de Perception des Revenus de l'Etat, tant de la Capitale qu'en Province, il est ouvert un Crédit de Gdes. 477.806.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0305-10 Services Personnels.....	389.786.00
0305-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	88.020.00
TOTAL.....	477.806.00

Article 0306.— OFFICE DU BUDGET

Pour la préparation du Budget annuel de la République, pour l'étude et les recommandations relatives au système d'allocation, aux crédits supplémentaires et extraordinaires, pour les études administratives sur les différents organismes du Gouvernement, il est ouvert un Crédit de Gdes. 251.174.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0306-10 Services Personnels.....	185.544.00
0306-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	59.330.00
0306-30 Equipement.....	6.300.00
TOTAL.....	251.174.00

Article 0307.— CAISSE AUTONOME DES PENSIONS

Pour l'Administration du Système de pension civile du Gouvernement, il est ouvert un Crédit de Gdes. 91.610.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0307-10 Services Personnels.....	77.790.00
0307-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	13.820.00
TOTAL.....	91.610.00

Article 0308.— INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE

Pour l'Administration Centrale, les plans et la conduite des projets, les compilations et les tabulations ainsi que les statistiques se

rapportant à divers aspects de la vie nationale, il est ouvert un Crédit de Gdes. 577.780.32, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0308-10 Services Personnels.....	487.116.00
0308-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	73.664.32
0308-30 Equipement.....	17.000.00
TOTAL.....	577.780.32

Article 0309.— COUR SUPERIEURE DES COMPTES

Pour le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes, il est ouvert un Crédit de Gdes. 873.692.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0309-10 Services Personnels.....	837.732.00
0309-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	35.960.00
TOTAL.....	873.692.00

CHAPITRE IV

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Article 0401.— ADMINISTRATION GENERALE

Pour la supervision générale du Département et les Services Administratifs Généraux en rapport avec les divers programmes du Département, y compris la Comptabilité, les Services Financiers, les Transports, les Fournitures, le classement et autres dépenses du même genre, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.312.489.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0401-10 Services Personnels.....	1.182.342.00
0401-20 Autres Dépenses de fonctionnement.....	115.147.00
0401-40 Dons, Subventions, Contributions.....	15.000.00
TOTAL.....	1.312.489.00

Article 0402.— DIVISION PRODUCTION AGRICOLE

Pour les travaux nécessités par l'intensification de la production agricole et l'extension de la production des denrées d'exportation, il est ouvert un Crédit de Gdes. 3.181.302.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0402-10 Services Personnels.....	2.656.722.00
0402-20 Autres Dépenses de fonctionnement.....	110.580.00
0402-40 Dons, Subventions et Contributions.....	414.000.00
TOTAL.....	3.181.302.00

Article 0403.— DIVISION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour le programme de Reboisement, en vue d'arrêter l'érosion, de conserver le sol de la Nation, pour les travaux de contrôle des rivières, pour l'entretien des systèmes d'Irrigation, pour le forage des puits, pour le fonctionnement du Service de Météorologie et de pêcheries, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.237.520.00 réparti comme suit :

Article	Gourdes
0403-10 Services Personnels.....	1.174.302.00
0403-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	29.618.00
0403-40 Dons, Subventions et Contributions.....	33.600.00
TOTAL.....	1.237.520.00

Article 0404.— DIVISION DEVELOPPEMENT RURAL

Pour les dépenses nécessaires à l'entretien et au Fonctionnement des écoles rurales, les salaires des professeurs, il est ouvert un Crédit de Gdes. 7.054.430.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0404-10 Services Personnels.....	6.771.850.00
0404-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	282 580.00
TOTAL.....	7.054.430.00

CHAPITRE V**DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS****Article 0501 - a - SECRETAIRERIE D'ETAT**

Pour le contrôle de toutes les activités de ce Département particulièrement la correspondance de la Secrétairerie d'Etat, et pour as-

sur la liaison avec les Services Autonomes et les Services Internationaux, il est ouvert un Crédit de Gdes. 383.940.00, uniquement pour les Services Personnels.

Article 0501-c.— SERVICE D'ADMINISTRATION

Pour la supervision Générale des Travaux par les Officiels dont le Bureau régulier se trouve à Port-au-Prince et pour les Services Administratifs généraux en rapport avec les programmes du Département y compris les transports, fournitures, classements et autres dépenses du même genre, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.800.904.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0501-b-10 Services Personnels.....	1.434.504.00
0501-b-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	334.400.00
0501-b-40 Subvention aux Institutions.....	12.000.00
0501-b-50 Remboursements, Primes et Indemnités...	20.000.00
TOTAL.....	1.800.904.00

Article 0501 C.—SERVICE D'ADMINISTRATION

Pour l'Administration Générale du Département, les transferts, fournitures, classements et autres Dépenses du même genre, il est ouvert un Crédit de Gdes. 538.848.00, uniquement pour les services Personnels.

Article 0502.— GENIE MUNICIPAL

Pour la construction, la réparation et l'entretien des Rues, Parcs, Drains et autres travaux publics, et le contrôle des bassins hydrographiques déterminant le ruissellement dans les Villes, il est ouvert un Crédit de Gdes. 967.350.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0502-10 Services Personnels.....	907.350.00
0502-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	60.000.00
TOTAL.....	967.350.00

Article 0503-a — URBANISME

Pour préparer les plans de Développement et l'amélioration des Centres Urbains et Ruraux, assurer le Contrôle des Constructions

privées, l'entretien des Edifices Publics, des Monuments Historiques, il est ouvert un Crédit de Gdes. 388.770.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0503-10-a Services Personnels.....	364.770.00
0503-20-a Autres Dépenses de Fonctionnement.....	24.000.00
TOTAL.....	388.770.00

Article 0503-b.— URBANISME — PALAIS NATIONAL

Pour l'exécution des travaux d'entretien du Palais National, il est ouvert un Crédit de Gdes. 88.020.00, uniquement pour les Services Personnels.

Article 0504.— GEODESIE ET CARTOGRAPHIE

Pour assurer la production cartographique du Pays, organiser un Centre de documentation cartographique, délimiter les Sections Rurales, réaliser la carte cadastrale du Pays et assurer la liaison avec les organismes internationaux de même nature, il est ouvert un Crédit de Gdes. 186.900.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0504-10 Services Personnels.....	168.900.00
0504-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	18.000.00
TOTAL.....	186.900.00

Article 0505.— SERVICE DU GARAGE

Pour le fonctionnement et l'entretien de tous les véhicules du Département, les salaires du Personnel Administratif et Technique, il est ouvert un Crédit de Gdes . 1.027.224.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0505-10 Services Personnels.....	757.584.00
0505-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	269.640.00
TOTAL.....	1.027.224.00

Article 0506.— INSPECTION ET CONTROLE

Pour inspecter et contrôler les travaux exécutés pour compte de l'Etat, établir et contrôler les normes de sécurité offertes aux ouvriers des chantiers, soit de l'Etat, soit des entreprises privées et

aussi mener toute enquête d'Ordre Administratif ou Technique, il est ouvert un Crédit de Gdes. 77.880.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0506-10 Services Personnels.....	76.680.00
0506-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	1.200.00
TOTAL.....	77.880.00

Article 0507.— SERVICE DE LA COMPTABILITE

Pour la Comptabilité, les Services financiers et autres Dépenses similaires, il est ouvert un Crédit de Gdes. 222.840.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0507-10 Services Personnels.....	186.840.00
0507-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	36.000.00
TOTAL.....	222.840.00

Article 0508.— ETUDES ET DESSINS

Pour la préparation des devis, dessins, cahiers des charges et pour l'étude de tous les projets de travaux publics, il est ouvert un Crédit de Gdes. 97.260.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0508-10 Services Personnels.....	91.260.00
0508-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	6.000.00
TOTAL.....	97.260.00

Article 0509.— CONTROLE ELECTRIQUE

Pour l'étude des travaux électriques entrepris par le Département, la vérification des projets soumis par des entreprises privées, le fonctionnement des centrales électriques de l'Etat et le contrôle de celles appartenant à des entreprises privées, il est ouvert un Crédit de Gdes. 596.340.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0509-10 Services Personnels.....	437.820.00
0509-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	146.520.00
0509-40 Subventions aux Institutions.....	12.000.00
TOTAL.....	596.340.00

Article 0510.— CONSEIL NATIONAL DE TELECOMMUNICATIONS

Pour établir, entretenir et assurer le fonctionnement des télécommunications tant à travers la République qu'avec l'extérieur, pour le fonctionnement des systèmes appartenant à l'Etat, le contrôle et l'inspection de ceux appartenant à des particuliers, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.419.678.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0510-10 Services Personnels.....	684.444.00
0510-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	615.234.00
0510-40 Assistance Technique.....	120.000.00
TOTAL.....	1.419.678.00

Article 0511.— SERVICES DEPARTEMENTAUX ET COMMUNAU

Pour la supervision des activités du Département dans les Districts géographiques, pour les Services Administratifs généraux, et les Services Techniques dans les districts si ces travaux sont réalisés par des Fonctionnaires et Employés dont le bureau régulier se trouve en Province, il est ouvert un Crédit de Gdes. 510.066.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0511-10 Services Personnels.....	501.066.00
0511-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	9.000.00
TOTAL.....	510.066.00

Article 0512.— IMPLANTATIONS ET LEVEES

Pour l'implantation topographique de tous les projets du Département, l'étude et la vérification des procès-verbaux d'arpentage en vue d'acquisition ou d'expropriation de terrains, il est ouvert un Crédit de Gdes. 81.600.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0512-10 Services Personnels.....	77.220.00
0512-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	4.380.00
TOTAL.....	81.600.00

Article 0513.— SERVICE DES LABORATOIRES

Pour assurer le Fonctionnement des Laboratoires du Département, les Salaires du Personnel, il est ouvert un Crédit de Gdes. 74.820.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0513-10 Services Personnels.....	71.820.00
0513-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	3.000.00
TOTAL.....	74.820.00

Article 0514.— SERVICE D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES ROUTES

Pour l'exécution des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des routes asphaltées, bétonnées, empierrées, pour la réparation des ponts et autres ouvrages d'art se trouvant sur ces routes, il est ouvert un Crédit de Gdes. 826.680.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0514-10 Services Personnels.....	669.540.00
0514-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	37.140.00
0514-50 Remboursement	120.000.00
TOTAL.....	826.680.00

CHAPITRE VI**DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES****Article 0601.— ADMINISTRATION GENERALE**

Pour la supervision générale du Département, pour le maintien des relations avec les Puissances Etrangères, pour la formulation d'instructions aux Officiels Haitiens accrédités à l'extérieur pour les Services Administratifs généraux se rapportant à tous les programmes du Département, y compris la Comptabilité et les Services Financiers, Archives, Fournitures et autres Dépenses similaires, pour les activités accomplies par les Officiels et Fonctionnaires travaillant à Port-au-Prince, et pour la participation du Gouvernement aux dé-

penses de fonctionnement de l'O.N.U. et de l'O.E.A., il est ouvert un Crédit de Gdes. : 1.131.618.71, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0601-10 Services Personnels.....	648.830.00
0601-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	323.882.00
0601-40 Contributions.....	158.906.81
TOTAL.....	1.131.618.81

Article 0602.— PROTOCOLE

Pour le maintien des bonnes relations entre le Gouvernement Haïtien et les Diplomates et Consuls en Haïti, pour l'étude des questions se rapportant au cérémonial diplomatique, à la préséance et à la courtoisie diplomatique et pour la préparation et la Légalisation de certains documents, il est ouvert un crédit de Gdes. 87.600.00, exclusivement pour les services Personnels.

Article 0603.— REPRESENTATION DIPLOMATIQUE

Pour le maintien des relations diplomatiques avec les Puissances Etrangères, et les Organisations Internationales par l'intermédiaire des Missions Diplomatiques Haïtiennes à l'Etranger, il est ouvert un crédit de Gdes. 5.287.362.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0603-10 Services Personnels.....	3.963.132.00
0603-90 Sans Justification.....	1.324.230.00
TOTAL.....	5.287.362.00

Article 0604.— REPRESENTATION CONSULAIRE

Pour le maintien des Relations Consulaires avec les autres Nations Etrangères, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.254.210.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0604-10 Services Personnels.....	951.450.00
0604-90 Sans Justification.....	302.760.00
TOTAL.....	1.254 210.00

CHAPITRE VII

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Article 0701.—ADMINISTRATION GENERALE

Pour la supervision générale du Département, pour les Services Administratifs généraux se rapportant à tous les programmes du Dé-

partement y compris les Services comptables et financiers, transferts, fournitures, classements et autres dépenses du même genre et pour la Contribution du Gouvernement au Programme de l'UNESCO, il est ouvert un Crédit de Gdes. 587.130.13, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0701-10 Services Personnels.....	438.086.00
0701-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	32.851.04
0701-30 Equipement.....	16.193.09
0701-40 Contributions aux Organismes Internationaux	100.000.00
TOTAL.....	587.130.13

Article 0702.—ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pour le fonctionnement d'Ecoles Primaires Urbaines, Laïques et Congréganistes, des deux Ecoles Normales, y compris Salaires, Fournitures de Bureau, de salles de classe, entretien des boursiers et autres dépenses; pour l'inspection et le contrôle des écoles primaires privées et pour la supervision administrative du Programme d'Enseignement Primaire, il est ouvert un Crédit de Gdes. 11.732.485.79, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0702-10 Services Personnels.....	10.979.583.00
0702-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	752.902.79
TOTAL.....	11.732.485.79

Article 0703.—ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pour le fonctionnement des Lycées de l'Etat, y compris les salaires, les fournitures de bureau et de salles de classes, entretien des boursiers et autres dépenses; pour l'inspection et le contrôle des Ecoles Secondaires privées, il est ouvert un Crédit de G. 3.048.874.69, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0703-10 Services Personnels.....	2.864.555.00
0703-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	184.319.69
TOTAL.....	3.048.874.69

Article 0704.—ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Pour le fonctionnement des Ecoles Professionnelles et Prévocationnelles, les Cours Spéciaux de perfectionnement vocationnel de l'Etat, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.879.046.37, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0704-10 Services Personnels.....	1.347.040.80
0704-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	532.005.57
TOTAL.....	1.879.046.37

Article 0705.—FRAIS D'EXAMENS

Pour la tenue des Examens du Certificat d'Etudes Primaires, du Brevet Elémentaire et du Baccalauréat Première et Deuxième Parties, des examens de fins d'Etudes Professionnelles, il est ouvert un Crédit de Gdes. 234.313.75.

Article 0706.—COMMISSARIAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Pour l'Organisation du Sport dans les Ecoles, l'aide technique aux Sports amateurs, contribution et aide technique; pour la participation haïtienne aux compétitions internationales, y compris salaires et autres dépenses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 304.905.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0706-10 Services Personnels.....	284.825.00
0706-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	5.080.00
0706-30 Equipement.....	15.000.00
TOTAL.....	304.905.00

Article 0707.—BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Pour le fonctionnement des Bibliothèques Scolaires, y compris les salaires et autres dépenses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 177.156.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0707-10 Services Personnels.....	173.556.00
0707-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	3.600.00
TOTAL.....	177.156.00

Article 0708.—CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique, y compris les salaires et autres dépenses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 34.301.79, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0708-10 Services Personnels.....	32.250.00
0708-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	2.051.79
TOTAL.....	34.301.79

Article 0709.—ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

Pour le fonctionnement d'une Ecole des Beaux-Arts, pour l'enseignement de la peinture et de la sculpture, y compris les salaires et autres dépenses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 41.388.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0709-10 Services Personnels.....	36.780.00
0709-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	4.608.00
TOTAL.....	41.388.00

Article 0710.—COMMISSION HAITIENNE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO

Pour les échanges culturels, choix de boursiers, échanges d'experts tant Haïtiens qu'Etrangers, y compris les salaires et autres dépenses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 20.163.84, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0710-10 Services Personnels.....	19.392.00
0710-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	771.84
TOTAL.....	20.163.84

Article 0711.—UNIVERSITE D'ETAT

Pour le fonctionnement d'une Institution Publique d'Enseignement Supérieur, y compris salaires du personnel enseignant et administratif, bourses d'études aux étudiants sélectionnés et autres dépenses des Facultés des Sciences, de Droit, d'Ethnologie, de l'Ecole

des Hautes Etudes Internationales, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.178.085.25, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0711-10 Services Personnels.....	1.051.934.64
0711-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	44.550.61
0711-40 Subventions et Dons.....	81.600.00
TOTAL.....	1.178.085.25

Article 0712.—ARCHIVES NATIONALES

Pour la préservation des dossiers et documents de l'Etat, pour consultation de ces documents, y compris les salaires et autres dépenses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 113.391.84, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0712-10 Services Personnels.....	108.952.80
0712-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	4.439.04
TOTAL.....	113.391.84

Article 0713.—OFFICE NATIONAL D'ALPHABETISATION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE

Pour réaliser le programme d'Alphabétisation, y compris l'organisation et la promotion d'une campagne méthodique et nationale, il est ouvert un Crédit de Gdes. 530.383.84, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0713-10 Services Personnels.....	522.558.00
0713-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	7.825.84
TOTAL.....	530.383.84

Article 0714.—CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE

Pour le fonctionnement d'un Conservatoire National d'Art Dramatique, y compris les salaires et les frais de fonctionnement, il est ouvert un Crédit de Gdes. 34.304.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0714-10 Services Personnels.....	32.250.00
0714-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	2.054.00
TOTAL.....	34.304.00

CHAPITRE VIII

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES

Article 0801.—DIVISION ADMINISTRATIVE

Pour l'Administration et la Coordination des activités du Département, y compris le Secrétariat Général, les Services de Comptabilité et de Paiement, Transports, Fournitures, Archives, Entretien, il est ouvert un Crédit de Gdes. 223.689.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0801-10 Services Personnels.....	177.372.00
0801-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	46.317.00
TOTAL.....	223.689.00

Article 0802.—DIVISION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

Pour étudier et améliorer les conditions de travail, organiser et contrôler l'emploi, établir des relations avec les Syndicats, assurer l'application des Lois et Règlements sur l'emploi des femmes et des enfants, la conciliation des différends entre Patrons et Employés, pour effectuer des études et présenter des recommandations sur le salaire minimum, il est ouvert un Crédit de Gdes. 403.080.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0802-10 Services Personnels.....	376.020.00
0802-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	27.060.00
TOTAL.....	403.080.00

Article 0803.—DIVISION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pour réaliser des études sur les conditions prévalant sur le marché du Travail, l'emploi et le chômage, établir l'indice du coût de la vie, aider au déplacement des Travailleurs et interpréter les Statistiques du Travail, il est ouvert un Crédit de Gdes. 49.978.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0803-10 Services Personnels.....	46.440.00
0803-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	3.538.00
TOTAL.....	49.978.00

Article 0804.—DIVISION DE LA PREPARATION PROFESSIONNELLE

Pour la préparation professionnelle de la main-d'œuvre, pour le développement communautaire par des Centres d'Artisanat Rural fonctionnant sous forme de coopérative, pour le contrôle de l'apprentissage et de la formation professionnelle des travailleurs adultes, pour l'Education Ouvrière, il est ouvert un Crédit de Gdes. 325.953.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0804-10 Services Personnels.....	278.028.00
0804-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	47.925.00
TOTAL.....	325.953.00

Article 0805.—INSTITUT DU BIEN-ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES

Pour une contribution aux dépenses de fonctionnement de l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, il est ouvert un Crédit de Gdes.; 696.000.00.

Article 0806.—DIVISION DE L'ARTISANAT RURAL

Pour le fonctionnement et l'achèvement du Centre d'Artisanat Rural en vue d'empêcher la migration des paysans vers les communautés urbaines, il est ouvert un Crédit de Gdes. 94.420.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
0806-10 Services Personnels.....	60.768.00
0806-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	33.652.00
TOTAL.....	94.420.00

CHAPITRE IX

DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Article 0901.— ADMINISTRATION GENERALE

Pour la supervision du Département et les Services Administratifs généraux se rapportant à tous les programmes du Département y compris les Services Comptables et financiers, fournitures, archi-

ves et autres dépenses du même genre, il est ouvert un Crédit de Gdes. 240.906.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0901-10 Services Personnels.....	179.280.00
0901-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	61.626.00
TOTAL.....	240.906.00

Article 0902.— DIVISION DU COMMERCE INTERIEUR ET EX-EXTERIEUR

Pour le contrôle des prix des produits de première nécessité et le maintien des relations commerciales avec les Nations Etrangères, il est ouvert un Crédit de Gdes. 387.624.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0902-10 Services Personnels.....	380.268.00
0902-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	7.356.00
TOTAL.....	387.624.00

Article 0903.— CONTROLE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

Pour surveiller les activités des Industries, spécialement les industries nouvellement établies en Haïti, jouissant des avantages fiscaux, contrôler le mouvement coopératif, il est ouvert un Crédit de Gdes. 489.777.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0903-10 Services Personnels.....	487.302.00
0903-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	2.475.00
TOTAL.....	489.777.00

Article 0904.— ETUDES ET RECHERCHES STATISTIQUES

Pour la conduite des Etudes et Recherches Economiques, la préparation d'analyses économiques et les Rapports concernant le Développement du Commerce et de l'Industrie il est ouvert un Crédit de Gdes. 99.000.00 pour les Services Personnels.

Article 0905.— DIVISION DE LA FORMATION TECHNIQUE

Pour fournir des Services Auxiliaires à l'Office d'Assistance Technique des Nations Unies à Port-au-Prince et pour la planification, l'em-

ploi de Techniciens étrangers et l'octroi de bourses à l'Etranger, il est ouvert un Crédit de Gdes. 105.434.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0905-10 Services Personnels.....	72.360.00
0905-40 Subventions.....	33.074.00
TOTAL.....	105.434.00

Article 0906.— DIVISION CONTENTIEUSE

Pour l'application des Lois concernant les Licences d'Etrangers, les brevets d'invention, les marques de fabrique, les Sociétés Anonymes et autres et pour conseiller les Autorités du Département en matière juridique, il est ouvert un Crédit de Gdes. 48.600.00 pour les Services Personnels.

Article 0907.— ADMINISTRATION GENERALE DES POSTES

Pour un Service Postal efficient, complet, comprenant le transport, la livraison des Lettres dans les Villes, l'émission et la vente de Timbres-Poste et pour les Services Postaux spéciaux, il est ouvert un Crédit de Gdes. 861.744.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
0907-10 Services Personnels.....	766.994.00
0907-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	94 750.00
TOTAL.....	861.744.00

Article 0908.— SERVICE DE L'AVIATION CIVILE

Pour l'application des Lois et Conventions relatives à l'Aéronautique Civile, la délivrance des Certificats de navigabilité et autres, l'étude des tarifs et barêmes de droits, taxes et redevances à percevoir, pour toute autre activité aéronautique, il est ouvert à l'article 0908 un Crédit de Gdes. 39.060.00 uniquement pour les Services Personnels.

CHAPITRE X

DEPARTEMENT DES CULTES

Article 1001.— ADMINISTRATION GENERALE

Pour la Coordination Générale et le contrôle du Département, pour les Services Comptables et Financiers, pour les subventions à cer-

taines Institutions et Sectes Religieuses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 202.774.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1001-10 Services Personnels.....	98.850.00
1001-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	21.724.00
1001-40 Dons, Subventions, Contributions.....	82.200.00
TOTAL.....	202.774.00

Article 1002.— SERVICE DU CONCORDAT

Pour les traitements des Membres du Clergé Catholique et pour d'autres paiements et allocations comme stipulé dans le Concordat et les Conventions signées avec certaines Congrégations Catholiques, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.209.033.68, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1002-10 Services Personnels.....	1.032.437.88
1002-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	176.595.80
TOTAL.....	1.209.033.68

CHAPITRE XI

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE

Article 1101.— ADMINISTRATION GENERALE

Pour la supervision et la coordination des différentes activités du Département de la Justice : Cour de Cassation, Cours d'Appel, Tribunaux Civils, Tribunaux de Paix, Offices de l'Etat Civil, le Service de la Comptabilité et de paiement; pour le matériel, les fournitures et autres dépenses du même genre, il est ouvert un Crédit de Gdes. : 144.952.80, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1.101-10 Services Personnels.....	131.724.00
1.101-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	10.828.80
1.101-30 Equipement.....	2.400.00
TOTAL.....	144.952.80

Article 1.102.— COUR DE CASSATION

Pour le fonctionnement de la Cour de Cassation, il est ouvert un crédit de Gdes : 409.304.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1.102-10 Services Personnels.....	404.904.00
1.102-20 Autres Dépenses de fonctionnement.....	4.400.00
TOTAL.....	409.304.00

Article 1.103.— COURS D'APPEL

Pour le fonctionnement des quatre (4) Cours d'Appel de la République, il est ouvert un Crédit de Gdes. : 501.414.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1.103-10 Services Personnels.....	486.414.00
1.103-20 Autres Dépenses de fonctionnement.....	15.000.00
TOTAL.....	501.414.00

Article 1.104.— TRIBUNAUX CIVILS.

Pour le fonctionnement des treize tribunaux Civils de la République et de leurs Parquets, il est ouvert un crédit de Gdes. : 1.130.870.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1.104-10 Services Personnels.....	1.089.178.00
1.104-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	41.692.00
TOTAL.....	1.130.870.00

Article 1.105.— TRIBUNAUX DE PAIX

Pour le fonctionnement des Cent Quarante-Six (146) Tribunaux de Paix de la République, il est ouvert un Crédit de Gdes. : 1.246.140.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1.105-10 Services Personnels.....	1.189.140.00
1.105-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	57.000.00
TOTAL.....	1.246.140.00

Article 1.106.— OFFICES DE L'ETAT CIVIL.

Pour le paiement des Salaires de Cent Soixante (160) officiers de l'Etat Civil chargés de dresser les actes de l'Etat Civil des ci-

toyens : Naissance, Mariage, Divorce, Décès, et autres, il est ouvert un crédit de Gdes. : 390.240.00, sous la rubrique unique de «Services Personnels».

CHAPITRE XII

DEPARTEMENT DE LA COORDINATION ET DE L'INFORMATION

Article 1201.— ADMINISTRATION GENERALE

Pour la supervision générale du Département, pour la liaison entre le Président de la République et les Départements Ministériels, pour les Services de la Correspondance et autres Services Administratifs fournis à la Présidence de la République, pour la Comptabilité, les Dépenses en fournitures et autres Services similaires des différents Programmes du Département, il est ouvert un Crédit de Gdes. : 411.304.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1201-10 Services Personnels.....	284.304.00
1201-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	25.000.00
1201-40 Subventions Propagande Extérieure.....	102.000.00
TOTAL.....	411.304.00

Article 1202.— INFORMATION — DIRECTION GENERALE

Pour la préparation et la diffusion des Informations Officielles sur la Politique et les Activités du Gouvernement Haïtien, pour l'Analyse des nouvelles et les commentaires de la Presse et de la Radio qui sont d'intérêt pour le Gouvernement, pour les relations du Gouvernement avec la Presse, pour la création de Théâtres Populaires en vue de l'éducation des masses, il est ouvert un Crédit de Gdes. : 652.715.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1202-10 Services Personnels.....	362.100.00
1202-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	25.000.00
1202-30 Equipement.....	90.615.00
1202-40 Théâtres Populaires.....	25.000.00
1202-90 Sans justification.....	150.000.00
TOTAL.....	652.715.00

Article 1203.— DOCUMENTATION

Pour l'entretien des Archives d'Information provenant des journaux ou d'ailleurs pour la complication de bibliographies, la documen-

tation sur les réalisations Haïtiennes, pour la préparation des Affiches, la préparation et la distribution de Photographies documentaires, court-métrages et la présentation des Programmes Officiels de Radio, il est ouvert un Crédit de Gdes. : 279.826.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1203-10 Services Personnels.....	201.708.00
1203-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	54.118.00
1203-40 Contributions, Subventions.....	24.000.00
TOTAL.....	279.826.00

Article 1204.—OFFICE NATIONAL DU TOURISME

ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Pour la supervision générale de l'Office National du Tourisme et des Relations Publiques, pour les activités Financières et Economiques, la propagande intérieure et extérieure, pour les Services d'Inspection et de Contrôle, pour la contribution aux Organismes Nationaux et Internationaux, pour l'achat de fournitures, le traitement du personnel et autres dépenses du même genre, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.714.613.60.

CHAPITRE XIII

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

ET DE LA DEFENSE NATIONALE

Article 1301.—ADMINISTRATION GENERALE

Pour le contrôle général, la coordination des activités du Département, la supervision de ses sections centrales, l'Administration Générale comprenant la Comptabilité, les dépenses diverses en fournitures et autres services des bureaux centraux et les Préfectures, pour

la publication du Journal «Le Moniteur», il est ouvert un Crédit de Gdes. 2.660.372.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1301-10 Services Personnels.....	1.134.960.00
1301-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	40.908.00
1301-30 Equipement.....	56 844.00
1301-40 Dons et Subventions.....	54.000.00
1301-90 Sans Justification.....	1.372.660.00
TOTAL.....	2.660.372.00

Article 1302.—PALAIS NATIONAL

Pour les émoluments et les dépenses du Président de la République et de Son Secrétariat Privé, pour le salaire du personnel domestique et autres du Palais National, pour le fonctionnement et l'entretien du Palais National et d'autres dépenses sous le contrôle direct du Président de la République, il est ouvert un Crédit de Gdes. 1.504.032.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1302-10 Services Personnels.....	424.032.00
1302-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	42.000.00
1302-90 Sans Justification.....	1.038 000.00
TOTAL.....	1.504.032.00

Article 1303.—CHAMBRE LEGISLATIVE

Pour l'examen et le vote des projets de Lois et Contrats soumis par l'Exécutif, pour la ratification des traités, accords et conventions par les Membres de la Chambre Législative, pour le fonctionnement des Services Administratifs de la Chambre, y compris ceux de la Comptabilité, des Archives et de la Bibliothèque, il est ouvert un Crédit de Gdes. 2.249.419.60, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1303-10 Services Personnels.....	2.219.514.00
1303-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	29.905.60
TOTAL.....	2.249.419.60

Article 1304.—PREFECTURES

Pour le fonctionnement de Vingt Préfectures siégeant dans les différents Arrondissements de la République, et représentant le

Président de la République près des Autorités locales et des Officiels du Gouvernement, il est ouvert un Crédit de Gdes. 718.368.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1304-10 Services Personnels.....	531.924.00
1304-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	54.444.00
1304-90 Sans Justification.....	132.000.00
TOTAL.....	718.368.00

Article 1305.—FORCES ARMEES D'HAÏTI

Pour les dépenses des Forces Armées d'Haïti, il est ouvert un Crédit global de Gdes. 32.011.785.40.

Article 1306.—INSPECTION DES ZONES FRONTALIERES

Pour la surveillance générale des Frontières, l'application de la Politique Gouvernementale concernant ces frontières et d'autres activités y relatives, il est ouvert un Crédit de Gdes: 195.000.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1306-10 Services Personnels.....	43.800.00
1306-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	1.200.00
1306-90 Sans Justification.....	150.000.00
TOTAL.....	195.000.00

Article 1307.—IMMIGRATION ET EMIGRATION

Pour la mise en vigueur des Lois et Règlements relatifs à l'entrée, au séjour en Haïti et au départ des étrangers, au départ et au retour des Haïtiens, y compris l'émission des passeports, il est ouvert un Crédit de Gdes. 475.360.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1307-10 Services Personnels.....	430.560.00
1307-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	44.800.00
TOTAL.....	475.360.00

Article 1308.—SECRETARIAT DU CONSEIL DES SECRETAIRES D'ETAT

Pour les Services Administratifs relatifs aux réunions et actes officiels du Conseil des Secrétaires d'Etat, il est ouvert un Crédit de Gdes. 74.340.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1308-10 Services Personnels.....	60.144.00
1308-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	9.840.00
1308-90 Sans Justification.....	4.356.00
TOTAL.....	74.340.00

CHAPITRE XIV

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Article 1401.—ADMINISTRATION GENERALE

Pour assurer le fonctionnement des Services Centraux, la supervision générale du Département et des Services Administratifs qui en dépendent, dans l'exécution de ses Programmes, y compris la Section des Finances et la Comptabilité, le paiement des fournitures et matériels, des réparations, l'entretien, l'amélioration et autres dépenses similaires, également les quote-parts de la République d'Haïti aux Programmes de certains Organismes Internationaux; pour le paiement des appointements et salaires des Fonctionnaires et Employés, il est ouvert un Crédit de Gdes. 3.433.433.40, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1401-10 Services Personnels.....	445.416.00
1401-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	1.873.807.40
1401-30 Dépenses de Capital.....	4 220.00
1401-40 Contributions.....	1.110.000.00
TOTAL.....	3.433.443.40

Article 1402.—DIVISION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Pour assurer le fonctionnement et le paiement des appointements des Fonctionnaires et Employés des Services Hospitaliers du Pays.

L'Hôpital Dr. François DUVALIER (Baradères) l'Hôpital de l'Université d'Etat, le Sanatorium de Port-au-Prince, le Centre Obstétrico-Gynécologique, les autres Sanatoria et Pavillons de tuberculeux, les Hôpitaux de Districts, pour les services rendus aux malades non hospitalisés, et pour l'inspection des Hôpitaux privés, il est ouvert un Crédit de Gdes. 6.002.018.56, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1402-10 Services Personnels.....	4.530.948.00
1402-10 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	1.471.070.56
TOTAL.....	6.002.018.56

Article 1403.—DIVISION D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE MEDECINE PREVENTIVE

Pour la réalisation d'un Programme de préservation et d'amélioration de la Santé Publique à l'échelle nationale, pour l'Assainissement, la Voirie, l'exécution et l'entretien des Travaux Sanitaires, la Démoustication, l'Inspection Sanitaire des aliments et de l'eau potable; pour le fonctionnement des Sections de Biostatistique, d'Epidémiologie, de la Quarantaine, de l'Education Sanitaire, du Contrôle de la Tuberculose, des Maladies Vénériennes, de l'Institut National de Laboratoire et de Recherches, de l'Ecole des Officiers de la Police Sanitaire, l'Ecole Nationale d'Auxiliaires, des Centres Urbains de Santé Publique et pour toutes activités relatives à ces Programmes, y compris la Section de Nutrition; il est ouvert un Crédit de G. 3.851.502.96, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1403-10 Services Personnels.....	3.761.100.00
1403-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	79.522.96
1403-30 Dépenses de Capital.....	10.880.00
TOTAL.....	3.851.502.96

Article 1404.—DIVISION DE MEDECINE COMMUNAUTAIRE

Pour la réalisation d'un Programme d'amélioration de la Santé des populations rurales, le fonctionnement de Dispensaires-Hôpitaux et Centres de Santé et pour l'exécution de toutes autres activités rela-

tives à ce Programme, il est ouvert un Crédit de Gdes. 3.935.784.96, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1404-10 Services Personnels.....	3.702.462.00
1402-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	203.322.96
1404-40 Contributions.....	30.000.00
TOTAL.....	3.935.784.96

Article 1405.—DIVISION D'ODONTOLOGIE

Pour assurer le fonctionnement des Services Dentaires dans les Centres Hospitaliers et les Centres de Santé du Département et pour la conduite du Programme de Prophylaxie Dentaire dans les Ecoles Primaires et Secondaires et le contrôle des autres Programmes Dentaires, il est ouvert un Crédit de Gdes. 297.618.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1405-10 Services Personnels.....	278.496.00
1405-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	19.122.00
TOTAL.....	297.618.00

Article 1406.—BANQUE DE SANG

Pour l'achat du sang destiné aux transfusions et le fonctionnement de la Banque de Sang, la classification, le stockage et la prise du sang devant être utilisé aux transfusions, il est ouvert un Crédit de Gdes. 29.040.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1406-10 Services Personnels.....	11.040.00
1406-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	18.000.00
TOTAL.....	29.040.00

Article 1407.—FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

Pour l'exécution, dans le cadre de l'Université d'Etat d'Haïti d'un Programme complet de formation de médecins et de pharmaciens conforme aux normes de la Science médicale moderne et adapté

aux exigences des communautés haïtiennes, il est ouvert un Crédit de Gdes. 439.748.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1407-10 Services Personnels.....	428.868.00
1407-10 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	10.880.00
TOTAL.....	439.748.00

Article 1408.—FACULTE D'ODONTOLOGIE

Pour l'exécution, dans le cadre de l'Université d'Etat et au niveau supérieur d'un Programme complet de formation de Dentistes, il est ouvert un Crédit de Gdes. 198.858.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1408-10 Services Personnels.....	168.858.00
1408-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	30.000.00
TOTAL.....	198.858.00

Article 1409.—ECOLE DES INFIRMIERES DE PORT-AU-PRINCE, DU CAP-HAITIEN, DES CAYES

Pour assurer la formation complète des élèves infirmières et le fonctionnement des trois (3) Ecoles, y compris logement, nourriture et allocation aux élèves, il est ouvert un Crédit de Gdes. 639.976.08, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1409-10 Services Personnels.....	330.440.40
1409-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	309.535.68
TOTAL.....	639.976.08

Article 1410.—CENTRE DE PSYCHIATRIE (MARS KLINE)

Pour l'amélioration et le traitement des maladies mentales et le fonctionnement de ce Centre, il est ouvert un Crédit de Gdes. 193.685.28, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1410-10 Services Personnels.....	130.920.00
1410-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	62.765.28
TOTAL.....	193.685.28

Article 1411.—TRANSPORTS, REPARATION ET ENTRETIEN

Pour le fonctionnement et l'entretien de tous les véhicules et des ateliers de réparation du Département, les salaires du Personnel Administratif et Technique, des chauffeurs et apprentis du Garage, il est ouvert un Crédit de Gdes. 756.195.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1411-10 Services Personnels.....	414.918.00
1411-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	319.978.20
1411-30 Dépenses de Capital.....	21.298.80
TOTAL.....	756.195.00

Article 1412.—SERVICES SPECIAUX

Pour l'exécution d'enquêtes socio-économiques de la population en des localités désignées, pour la préparation de plans de transfert de population selon les normes établies, pour les travaux de construction des Hôpitaux, Dispensaires, Cliniques Rurales, Centres de Santé, pour le contrôle de l'assistance extérieure et des programmes internationaux, il est ouvert un Crédit de Gdes. 78.024.00, réparti comme suit:

Article	Gourdes
1412-10 Services Personnels.....	42.804.00
1412-30 Dépenses de Capital.....	35.220.00
TOTAL.....	78.024.00

Article 1413.—ECOLE DE TECHNOLOGIE MEDICALE, ANESTHESIOLOGIE, LABORATOIRE

Pour assurer le fonctionnement de l'Ecole de Technologie Médicale et la formation complète des Elèves Sages-Femmes, Anesthésiologistes, Techniciens de Laboratoire, Auxiliaires Médicales, etc..., il est ouvert un Crédit de Gdes. 60.168.00, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1413-10 Services Personnels.....	34.968.00
1413-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	25.200.00
TOTAL	60.168.00

Article 1414.— DIVISION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Pour organiser, superviser les investigations scientifiques dans les diverses Institutions relevant du Département de la Santé Publique, il est ouvert un Crédit de Gdes. 16.740.00, uniquement pour les Services du Personnel.

Article 1415.— SERVICES TECHNIQUES DE LA SECRETAIRE-RIE D'ETAT

En vue de centraliser toutes les données statistiques relatives aux problèmes de Santé, préparer et réviser périodiquement les plans mettant en évidence les principaux problèmes s'y rapportant, par l'étude, l'évaluation, la planification de leurs données spécifiques, il est ouvert au D.S.P.P. un Crédit de Gdes. 199.806.00, pour les Services du Personnel.

Article 1416.— DIVISION D'HYGIENE FAMILIALE

Pour l'organisation, la coordination et la supervision des Programmes de protection maternelle et infantile, la planification familiale sur le territoire de la République, le paiement des Salaires des Fonctionnaires et Employés, l'achat de matériel éducatif, médicaments et fournitures diverses, il est ouvert un Crédit de Gdes. 50.251.92, réparti comme suit :

Article	Gourdes
1416-10 Services Personnels.....	40.032.00
1416-20 Autres Dépenses de Fonctionnement.....	10.219.92
TOTAL	50.251.92

Article 1417.— ASILES

Pour assurer le fonctionnement des Asiles au nombre de HUIT (8) savoir : Asile de Beudet (Hôpital Défilé), Asile de Sigüeneau (Léogâne), Asile d'Augier (Montrouis), Asile Communal «STENIO VINCENT» (Cap-Haïtien), Asile de Marfranc (Gonaïves) pour le paiement des Salaires des Fonctionnaires et Employés, l'alimentation des asilés, l'achat de médicaments et autres fournitures (lingerie, literie, ustensiles de cuisine etc...), l'acquisition du matériel roulant, le renouvellement du matériel, la restauration et la réparation des différents locaux, il est ouvert à l'Article 1417 un Crédit de Gdes. 589.903.32.

Article 5.— La présente Loi abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publiée

et exécutée à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

Donné à la Chambre Législative, à Port-au-Prince, le 10 Juillet 1972, An 169ème. de l'Indépendance.

Le Président a.i. Franck DAPHNIS

Les Secrétaires : Antoine V. LIAUTAUD, Euvrard GUILLAUME.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que la Loi ci-dessus soit revêtue du sceau de la République, imprimée, publiée et exécutée.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 Juillet 1972, An 169ème. de l'Indépendance.

Jean-Claude DUVALIER

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques :

Dr. EDOUARD FRANCISQUE

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale :

LUCKNER J. CAMBRONNE

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et de la Population :

Dr. ALIX THEARD

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie :

Dr. LEBERT JEAN-PIERRE

*Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics, des Transports,
et Communications : Ingénieur MAX BONHOMME*

*Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural : Agronome JAURES LEVEQUE*

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Sociales : MAX A. ANTOINE

Le Secrétaire d'Etat de la Coordination et de l'Information :

Dr. FRITZ CINEAS

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et des Cultes :

Dr. ADRIEN RAYMOND

Le Secrétaire d'Etat de la Justice : ANDRE ROUSSEAU

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale : EDNER BRUTUS